



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés  
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)



Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : A.I. DE L'AUNIS

<b>Prélèvement</b>	<b>00150637</b>	<b>Commune</b>	<b>SAINT-CREPIN</b>
<b>Unité de gestion</b>	0202 - A.I. DE L'AUNIS	<b>Prélevé le</b>	<b>vendredi 02 mai 2025 à 11h20</b>
<b>Installation</b>	UDI 000170 - R. D'ANNEZAY-MURON	<b>par</b>	J. EECKMAN
<b>Point de surveillance</b>	0000000558 CENTRE BOURG	<b>Motif</b>	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET EVIER CUISINE PARTICULIER	<b>Type d'eau</b>	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701  
Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00150587 Référence laboratoire : 25043003806401

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX</b>				
Cuivre	0,047 mg/L	2	1	
Nickel	1,3 µg/L	20		
Plomb	1,2 µg/L	10		

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00150637)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 12 mai 2025  
La Directrice Adjointe

Catherine VAURE